Israël est une démocratie parlementaire avec un système monocaméral. Le parlement se réunit à Jérusalem, compte 120 députés et s’appelle la Knesset. Les députés sont élus au scrutin proportionnel sur la base de listes de partis. Tous les partis qui obtiennent au moins 3,25% des voix lors des élections quadriennales ont le droit d’être représentés à la Knesset. Ce seuil peu élevé a pour conséquence que le paysage politique israélien est très fragmenté.



©Yoav Aziz Unsplash

Le chef représentatif d’Israël est le Président de la République, élu par la Knesset pour un mandat de sept ans. Après les élections à la Knesset, le président de la République charge le chef du parti ayant obtenu le plus grand nombre de mandats de députés de former un nouveau gouvernement. En raison de la forte fragmentation des forces politiques au Parlement, Israël est toujours gouverné par des gouvernements de coalition composés de représentants de différents partis (voir Partis et alliances de partis à la Knesset). Le chef du gouvernement occupe le poste de Premier ministre. Le gouvernement dispose de pouvoirs étendus, mais peut être remis en cause par la Cour suprême.

Israël dispose d'un système judiciaire laïc à trois niveaux et de tribunaux appartenant aux différentes communautés religieuses. La Cour suprême du pays (Supreme Court of Israel), située à Jérusalem, revêt une grande importance. Cela s'explique par le fait qu'Israël n'a pas encore de constitution à proprement parler, comme la Suisse par exemple. Les principales bases juridiques sont la Déclaration d'indépendance de 1948 et douze lois dites « fondamentales », adoptées entre 1958 et 2018, qui traitent des principes fondamentaux de l'État, par exemple sur le parlement et le gouvernement, le budget de l'État, l'armée, la liberté et la dignité humaine, etc.

Les nouvelles lois et les décisions du gouvernement peuvent être examinées et rejetées par la Cour suprême si elle estime qu'elles sont contraires à l'une des douze lois fondamentales. En juillet 2023, le Parlement a adopté une loi retirant ce pouvoir à la Cour suprême. Cette décision parlementaire a entraîné des manifestations populaires massives jusqu'au début de la guerre de Gaza en octobre 2023. Le 1er janvier 2024, la Cour suprême a jugé que la décision du Parlement de juillet 2023 était nulle et non avenue.

Les questions juridiques relatives au mariage et au divorce, à la tutelle, à la pension alimentaire ou à l'adoption sont tranchées en Israël par les tribunaux des communautés religieuses concernées. Pour les juifs, ce sont des tribunaux rabbiniques et pour les musulmans, des tribunaux de la charia. Les Druzes et les communautés chrétiennes reconnues en Israël disposent également de telles institutions. La conception juridique de ces tribunaux est en contradiction avec la conception juridique laïque en ce qui concerne l'égalité des sexes ou les questions relatives à l'homosexualité. La liberté de religion prévaut ici.

Partis politiques et alliances de partis de la Knesset

Likoud (droite nationale)

Yesh Atid (parti libéral du centre)

HaTzionut HaDatit (alliance de partis religieux de droite)

HaMachane HaMamlachti (sioniste libéral)

HaDemokratim (sioniste, social-démocrate)

Shas (sépharade ultra-orthodoxe)

Judaïsme unifié de la Torah (alliance de partis politiques askénazes-ultraorthodoxes)

Israël Beitenu (laïque-nationaliste)

Ra’am (Liste arabe unifiée, antisioniste)

Ta-al (parti arabe)